

U D S I S
Union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 2 octobre 2018

L'an deux mille dix huit et le deux octobre, à dix heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération : 02/10/18-04	objet : Retrait de la Commune de Sournia.
------------------------------------------------	------------------------------------------------------------

représentants des conseillers généraux :

Titulaires présents : Edith PUGNET, René OLIVE, Jean ROQUE, Marie Pierre SADOURNY, Martine ROLLAND

Suppléants présents : Robert OLIVE

Titulaires absents ayant donné procuration : Hermeline MALHERBE ayant donné procuration à Jean ROQUE

Absents : Michel MOLY, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Alain GOT, Mireille REBECQ, Jacqueline ALBAFOUILLE, Raymond LEMORT

Suppléants présents : /

Titulaires absents ayant donné procuration : Georges GRAU ayant donné procuration à Jacqueline ALBAFOUILLE, Charles CHIVILO ayant donné procuration à Raymond LEMORT

Absents : Pierre AYLAGAS, Corinne GAILLOT, Henri GEORGES, Jean-Louis ALBITRE, Georges GRAU, Michel KLUSKA, Yves BARNIOL, Sylvie TORRES, Christophe PAYROU, Katell MATET, Loïc GARRIDO

Le Président,

Rappelle l'article 13 des statuts de l'U.D.S.I.S. approuvés par arrêté préfectoral du 26 mai 2008.

Donne lecture de la délibération du 28 mai 2018 de la commune de Sournia concernant sa décision de se retirer de l'U.D.S.I.S. à compter du 1^{er} septembre 2018.

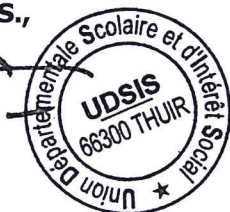
Propose d'accepter la demande de Sournia.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.,

Jean ROQUE



PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES

17 OCT. 2018

COURRIER